

Programme de formation-recherche du CIERA

Bilan Journées Formation Recherche de Lyon, les 3 et 4 mai 2007.
MODYS - cnrs - ISH Lyon / Centre Marc Bloch - cnrs - Berlin

Responsables : Michèle Dupré (MODYS, cnrs), Olivier Giraud (Centre Marc Bloch cnrs), Dietrich Hoss (Lyon Universités, MODYS, cnrs)

La dynamique de la démocratie industrielle en France et en Allemagne -

les discours politiques et sociaux face aux analyses des sciences
sociales

Les premières journées formation-recherche tenues à Lyon en mai dernier se sont penchées sur la fondation et la dynamique de constitution de régimes français et allemand de régulation sociale. Ces journées ont particulièrement insisté sur le cas des systèmes de relations professionnelles et ont permis une ouverture comparative, complémentaire au monde du travail et de l'emploi, en direction des modalités de concertation sociale dans l'univers des politiques de la protection sociale.

La problématique qui a servi de toile de fond aux différentes contributions a porté sur la confrontation entre les discours politiques et sociaux et les analyses des spécialistes de sciences sociales. Cette question transversale de la mise en regard des discours mobilisateurs et des discours savants a permis d'engager une réflexion préliminaire essentielle quant aux dynamiques constitutives de modèles nationaux, cela au moins autour de trois mécanismes précis.

(i) Ces modèles résultent-ils de mobilisations politiques et sociales structurées par des traditions intellectuelles qui, certes peuvent progressivement agréger les contributions de différentes forces sociales ? Ou bien sont-ils de plutôt des constructions académiques, a posteriori, résultant de l'analyse de spécialistes de sciences sociales ?

(ii) De la même façon, s'intéresser aux discours politiques et sociaux permet de précisément cartographier les lignes de clivages entre acteurs politiques et sociaux, mais aussi de bien saisir les dynamiques constitutives des ruptures ou au contraire, des compromis, des rapprochements entre forces sociales.

(iii) Enfin, les discours ne renvoient pas seulement à des idées, mais également à des actions, à des modes d'organisation, à des moyens de lutte, à des formes de solidarité, à des prestations de diverses natures, etc.. Ils sont à ce titre des analyseurs particulièrement utiles des modalités de construction des coalitions, des intérêts et des rapports de pouvoir caractéristiques du domaine des relations professionnelles.

Débats politiques et dynamiques d'institutionnalisation.

La première matinée a été consacrée à l'analyse des tensions entre débats politiques et dynamiques d'institutionnalisation. Entreprenant un travail comparatif de grande envergure, **Sabine**

Rudischhauser (Centre Marc Bloch, Berlin) s'est avant tout intéressée à l'institutionnalisation des relations professionnelles par les pratiques qui émergent des régions et des branches, en France et en Allemagne, du tournant du siècle au années 1920, dans le domaine des conventions collectives. Son analyse du développement de l'encadrement de ces pratiques par des discours politiques nationaux et par leur traduction légale et réglementaire dans les deux pays a démontré que l'origine de l'institutionnalisation du régime allemand en la matière résulte d'une mobilisation conjointe et précoce des acteurs sociaux « du terrain » et des acteurs politiques dans le cas de l'Allemagne. Alors que dans le cas français, les relais politiques nationaux n'ont pas joué un rôle similaire. **Michèle Tallard** (IRISES, cnrs) et **Catherine Vincent** (IRES) ont porté l'analyse dans le contexte de l'après 1945 sur les dynamiques de constitution des formes de démocratie industrielle dans le cas de la France. Elles ont montré que, en dehors d'un compromis formulé à l'immédiat après-guerre dans le contexte d'un rapport de force « équilibré » de façon éphémère, l'émiettement des discours politiques ainsi que des formes et objectifs de mobilisation des différents acteurs des relations professionnelles en France n'a guère permis d'avancée avant 1968. La période qui s'ouvre ensuite est marquée chez tous les acteurs par une conscience d'un déficit de modernisation. Le changement des rapports de force politique, anticipé dans les années 70 et réalisé dans les années 80 a permis à des formes renouvelées de démocratie industrielle de parvenir au stade de l'institutionnalisation et d'ainsi transformer largement l'organisation du pouvoir dans les entreprises. Se saisissant de la même période et du même questionnement dans le cas allemand, **Udo Rehfeldt** (IRES) a livré l'analyse d'une dynamique d'institutionnalisation qui en Allemagne a pu s'appuyer, dans l'immédiat après-guerre, sur des héritages institutionnels antérieurs - remontant pour l'essentiel à la sortie de la première Guerre Mondiale. L'organisation de la démocratie industrielle dans l'entreprise est un objet en partie consensuel dans le cas allemand. Controverses et confrontations se sont développées dans l'Allemagne d'après-guerre à la fois sur la portée pratique - quels objets de régulation ? quelle répartition concrète des forces ? - et sur l'interprétation idéologique - économie socialiste ? économie marchande planifiée ? économie sociale de marché ? - de ces formes de démocratie industrielle.

La première matinée a ainsi posé le cadre général de l'analyse des combinaisons historiquement situées entre formes de mobilisation et d'action, discours politiques et sociaux et institutionnalisation. Ces configurations inscrivent de fait les acteurs qui les animent dans la construction d'un rapport au politique qui contribue en retour à largement redéfinir la portée de leur action et les ressources à leur disposition.

Discours savants et construction des modèles nationaux.

La suite des débats a été consacrée à l'analyse des interactions entre dynamique de construction des modèles nationaux et traditions intellectuelles.

Antoine Bevort (CNAM, LISE cnrs) a considéré l'influence de la pensée pré-sociologique et sociologique française saisie dans la longue durée sur la formation du régime français de relations professionnelles. La pluralité des écoles - centrées sur l'Etat, sur la nécessaire organisation de la société, sur la revendication

sociale et ouvrière, sur la défense des libertés etc. - correspond assez bien à la pluralité, à l'éclatement relevé par M. Tallard et C. Vincent des revendications et des objectifs politiques et sociaux. Les différentes filiations dans le domaine de l'histoire des idées correspondent bien à la pluralité des registres d'action qui caractérisent le régime français et qui, ouvre potentiellement aux acteurs de ce régime, des accès différenciés permettant la constitution de compromis. L'Etat n'est alors ni le passage obligé, ni l'acteur déterminant. **Michèle Dupré** (MODYS, cnrs), saisie de la même question, a centré son attention sur l'*Industriesoziologie* allemande, mais aussi sur les penseurs du social - parfois des juristes ou des économistes -, qui notamment au long de la République de Weimar ont théorisé de façon pointue, les conditions et les objectifs de réalisation d'un compromis social dans et autour de l'entreprise, inspiré notamment de valeurs chrétiennes. La traduction à la fois « technique » - juridique, socio-économique - mais aussi politique, les objets en question étant l'enjeu de mobilisations sociales et politiques fortes, de systèmes de valeur abstraits constitue un travail intellectuel essentiel de cadrage des débats politiques et sociaux qui se déroulent au long du 20^e siècle.

Cette deuxième étape de la réflexion a bien montré les correspondances complexes entre l'ordre de l'analyse théorique et celui de l'action. Plutôt que de mouvements univoques, il s'agit dans les deux cas plutôt de mouvements d'allers et retours entre les deux univers qui sont à l'œuvre.

Atelier comparaisons internationales et dynamiques d'institutionnalisation des systèmes de relations industrielles

Suite à une introduction de **Jan Spurk** (Université Paris V) consacrée à des rappels méthodologiques sur les conditions de réalisation de comparaisons internationales, **Marie Meixner** (IDHE, cnrs), **Adrien Thomas** (Centre Marc Bloch) et **Dominique Hervy-Guillaume** (LEST, cnrs) ont présenté le *design* comparatif de leur thèse. Marie Meixner consacre sa thèse à l'analyse des formes de représentation des intérêts salariés dans le secteur bancaire en France et en Allemagne. Adrien Thomas travaille sur la dynamique de professionnalisation et sur les formes de mobilisation dans les syndicats dans ces deux pays. Enfin Dominique Hervy-Guillaume analyse les transformations de la formation professionnelle dans deux secteurs : la banque et le bâtiment.

Dans les différents cas, le choix des objets d'analyse - quelle problématique ? quel type de mécanisme à l'œuvre ? quelles variables tester ? - mais aussi des modes d'opérationnalisation, de choix études de cas, des terrains, etc. a permis de bien montrer - notamment au bénéfice des étudiants de M2 présents - l'importance de la réflexion sur la constitution d'un *design* de recherche.

Discours et pratiques syndicales.

La troisième session des journées de mai a été consacrée à l'analyse des discours et pratiques syndicales. **Sophie Béroud** (Lyon Universités, Triangle cnrs) a proposé une réflexion sur la thématique de « l'encombrante rhétorique de la grève générale - rôle et place du conflit dans les discours syndicaux contemporains en France ». Suite à une analyse croisée de la grève générale dans le répertoire discursif mais aussi dans le répertoire des modalités d'action des

grandes centrales françaises, elle a livré des résultats préliminaires d'une recherche en cours sur les nouvelles formes d'action et de défense des revendications des salariés, dans les entreprises françaises. Ces travaux dévoilent l'importance et la diversité peu soupçonnées des modes d'action à l'œuvre dans les entreprises de la France d'aujourd'hui. Ils montrent également que ce foisonnement des répertoires d'action, parfois peu structurés, n'est pas sans poser un défi aux organisations syndicales.

Suite à cette mise en perspective historique et contemporaine, **Dietrich Hoss** a adressé un rappel centré sur le répertoire de l'action syndicale dans le contexte de l'Allemagne du tournant des années 60 et 70. Pris entre des accords de type néo-corporatistes conclus avec l'Etat et des relations avec une base active et impatiente de bénéficier des fruits de la croissance, le syndicat ouest-allemand a développé à l'époque une rhétorique articulée à une forte technicité du maniement de la grève. Enfin, **Marie Meixner**, a fait état des stratégies des organisations syndicales dans les entreprises du secteur bancaire, en France et en Allemagne, qu'elle observe, face à des restructurations, dans des contextes institutionnels de représentation des intérêts salariés fort contrastés.

Cette demi-journée a montré, dans la comparaison internationale, mais aussi dans la comparaison diachronique, les tensions qui peuvent émerger entre les discours portés par les organisations syndicales, censées orienter les actions et mobilisations, et les enjeux tels qu'ils se construisent sur le terrain.

Au-delà des relations industrielles – France / Allemagne : quels modèles de concertation sociale ?

L'enjeu de la demi-journée conclusive de cette rencontre consistait à resituer les régimes de concertation construits sur la longue durée dans chacun des pays dans le contexte d'éventuels régimes de concertation sociale. En cela, il s'agissait de poser à nouveau la question de l'impact du contexte national sur la constitution de modes de régulation, mais aussi de mesurer la distance éventuelle entre le mode de régulation en vigueur dans le domaine des relations professionnelles avec les autres domaines d'action publique traditionnellement soumis également à de telles régulations impliquant la participation d'une pluralité d'acteurs sociaux. Le vaste domaine des politiques sociales s'est offert aux deux intervenants comme le domaine le plus approprié à une telle mise en perspective.

Dans le cas de l'Allemagne, **Gerhard Lehmruch** (Universität Konstanz) a dressé un tableau des mouvements de pensée et des forces sociales à l'origine du modèle allemand d'Etat social et de la concertation sociale. Sa mise en perspective a montré notamment comment l'Eglise catholique et des mouvements protestants se sont progressivement alliés aux syndicats et au patronat pour contrer le projet originel de mainmise intégrale de l'Etat sur le secteur. Plus encore, son analyse contredit en partie le diagnostic classique diffusé en son temps par Peter Katzenstein selon lequel l'Allemagne mêle une structure sociale centralisée - les syndicats et les associations patronales - à une structure étatique décentralisée. Les modes de structuration des acteurs sociaux clé de ces domaines - les Eglises, les syndicats, etc. - sont le plus souvent décentralisés ce qui implique de fait la mobilisation d'arènes de négociation

décentralisées elles aussi. A la différence de la France, les procédures d'homogénéisation des régulations, que cela soit dans le domaine des politiques sociales ou dans le domaine des relations professionnelles, transitent par des procédures de concertation, d'harmonisation négociées.

Les analyses produites par **Gilles Pollet** (IEP de Lyon, Triangle cnrs) à propos de la France et dans le cadre d'une période bornée de façon équivalente, sont également contre-intuitives. Le modèle des politiques sociales à la française n'est pas marqué par l'initiative et / ou l'omnipotence de l'Etat. Au contraire, l'Eglise, les communes, le mouvement mutualiste et patronal, les mouvements ouvriers, etc. forment peu à peu, dès le début de la période révolutionnaire, l'ossature à la fois des prestations et des discours de la protection sociale à la française. Les différentes tentatives de mise sous tutelle de ce régime de protection sociale par l'Etat ont le plus souvent pu être contrecarrées par la capacité de résistance des organisations sociales à l'œuvre. L'assimilation de la protection sociale à un pacte républicain serait ainsi une construction récente, qui découle avant tout d'une relecture post-1945 des racines du cas français. Gilles Pollet a pour conclure invité à une réflexion critique sur la notion même de modèle national, tant les contours du modèle français diffusés habituellement correspondent peu à la dynamique historique complexe et ancrée dans la société qu'il a pu dessiner.

Bilan critique :

Les journées de Lyon « La dynamique de la démocratie industrielle en France et en Allemagne - les discours politiques et sociaux face aux analyses des sciences sociales » ont traité depuis différents points de vue une double question :

- les régimes de régulation des relations professionnelles français et allemands correspondent-ils à une tradition historique et / ou intellectuelle et / ou idéologique qu'il est possible d'ériger en modèle ?
- quelles sont les grammaires de l'institutionnalisation de ces régimes ?

Les dynamiques discursives et des formes d'institutionnalisation, l'influence des analyses intellectuelles, l'influence des interactions entre pratiques et discours syndicaux, mais aussi des systèmes de pensée et des coalitions d'acteurs puissantes dans les modes de construction de la concertation sociale ont fait l'objet d'analyses approfondies.

Si un grand nombre de perspectives et d'objets d'analyse auraient pu ou dû être ajoutées à la réflexion, il semble qu'une analyse croisée plus systématique des formes organisationnelles des grands acteurs que sont les syndicats et le patronat, dans leur double fonction de construction d'un répertoire de valeurs, d'objectifs politiques et de construction d'un rapport au politique ait particulièrement fait défaut aux travaux.

De la même façon, un paradoxe frappant aurait pu être souligné et creusé dans l'analyse comparative de cette période du fondement des régimes français et allemands de relations professionnelles et de protection sociale. Comment expliquer en effet que dans un contexte allemand autoritaire et à l'espace politique fortement polarisé, des coalitions discursives à la fois assez stables et fécondes aient pu se nouer ? Alors que dans le même temps, les discours restent majoritairement désunis et peu organisés en France, surtout dans le monde des relations professionnelles ? Ce paradoxe est encore plus

saillant si on tient compte de la centralisation de l'espace politique français, dans le contraste avec la décentralisation importante de l'espace politique allemand. De nouveau, l'analyse de la dynamique de constitution des acteurs devrait pouvoir apporter des réponses décisives.

La réflexion collective associant jeunes chercheurs et chercheurs seniors sera poursuivie à Berlin à la fin de l'automne 2007. Ces questions importantes laissées en suspens devront être reprises. L'essentiel du programme sera cependant consacré à la comparaison des trajectoires contemporaines de recompositions de ces régimes français et allemands de relations professionnelles.